PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***mardi 5ième*** jour de septembre deux-mille-vingt-trois, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, au à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Madame Molly Bujold, Messieurs Jean-Charles Arsenault, Gaston Arsenault, Richard Desbiens, Pierre Gagnon et David Roy conseillers sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur les propositions soumises au conseil municipal.

1. **Adoption de l'ordre jour :**
   1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

2. **Approbation des procès-verbaux :**
   2.1. Séance ordinaire du 7 août 2023.

3. **Présentation des comptes :**
   3.1. Approbation des comptes au 31 août 2023.
   3.2. Dépôt du rapport financier juillet 2023.
   3.3. Période de questions.

4. **Administration générale :**
   4.1 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.15.
   4.2 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.16.
   4.3 Démarche directe auprès de candidats au poste de direction générale et trésorier avec le Groupe SCE – Autorisation d'octroyer un mandat.
   4.4 Financement Réfection Thivierge – Autorisation de déposer une demande.
   4.5 Regroupement d'assurance pour les organismes sans but lucratif de l'UMQ – Adhésion pour la période 2023-2027.
   4.6 Agente de bureau pour pallier aux besoins en gestion financière – Autorisation d'embauche.

5. **Travaux publics :**

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1 Demande de financement au PARIT pour des travaux au camping de la plage Beaubassin - Autorisation.
6.2 Achat et installation d'un 2e chauffe-eau au Centre récréatif Desjardins – Autorisation.
6.3 Acquisition et entreposage de luges avec équipement de protection ainsi que la disponibilité d'heures de glace pour le développement du sport hockey luge – Autorisation.
6.4 Demande d'aide financière pour la conférence «L'aide médicale à mourir» organisée par le Club des 50 ans et plus – Autorisation.
6.5 Lettre d'appui au Club des 50 ans et plus pour le programme Nouveau Horizon – Autorisation.

7. Urbanisme :

7.1. Rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis – Dépôt.
7.2. Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme – Dépôt.
7.3. Avis de motion du règlement R2023-777 modifiant le règlement 20226-542 «Plan d'urbanisme» de la ville de Bonaventure – Dépôt.
7.4. Projet de règlement R2023-777 modifiant le règlement 20226-542 «Plan d'urbanisme» de la ville de Bonaventure – Adoption.

8. Sécurité incendie :

8.1. Signature du contrat 2023-2026 avec la compagnie Garvex pour la maintenance des systèmes incendie incluant le remplissage des extincteurs et les test hydrostatiques – Autorisation.

9. Autres :

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

9.3. Levée de l'assemblée ordinaire du 5 septembre 2023.

---

1 Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

2023-09-266 Il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté avec les modifications suivantes :

Point 6.2 RETIRÉ

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 7 août 2023.

2023-09-267 Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté tel que rédigé.

Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 août 2023.

2023-09-268 Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 août 2023, d'une somme de 46 337.99 $ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 343 037.60 $, pour des déboursés totaux de 389 375.59 $. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Amélie Nadeau, directrice générale greffière et trésorière intérimaire, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

_____

Amélie Nadeau, directrice générale greffière et trésorière intérimaire

3.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

3. Administration générale :

4.1 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.15.

2023-09-269 **CONSIDÉRANT** la demande de paiement numéro 15 couvrant la période du 1er au 30 juin 2023 du montant de 27 292.30 $ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la confirmation de conformité des montants soumis par l'entrepreneur faite par Pierre Bourdages Architecte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale greffière et trésorière intérimaire à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 15 couvrant la période du 1er au 30 juin 2023 du montant de 27 292.30 $ excluant les taxes applicables à l'entrepreneur Marcel Charest et Fils Inc.

4.2 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.16.

2023-09-270 **CONSIDÉRANT** la demande de paiement numéro 16 couvrant la période du 1er au 31 juillet 2023 du montant de 118 080.00 $ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la confirmation de conformité des montants soumis par l'entrepreneur faite par Pierre Bourdages Architecte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale greffière et trésorière intérimaire à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 16 couvrant la période du 1er au 31 juillet 2023 du montant de 118 080.00 $ excluant les taxes applicables à l'entrepreneur Marcel Charest et Fils Inc.

4.3 Démarche directe auprès de candidats au poste de direction générale et trésorier avec le Groupe SCE – Autorisation d'octroyer un mandat.

2023-09-271 **CONSIDÉRANT** le départ du directeur général et trésorier;

CONSIDÉRANT le désir qu'a la Ville de réaliser un processus de recrutement via une approche directe auprès de personnes œuvrant dans des responsabilités de direction générale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Groupe SCE au montant de 2 400 $ excluant les taxes applicables concernant l'approche directe de recrutement;

CONSIDÉRANT la seconde soumission reçue du Groupe SCE au montant de 4 000 $ excluant les taxes applicables concernant la prolongation de l'approche directe de recrutement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à la majorité des conseillers présents d'octroyer un mandat au groupe SCE au montant d'honoraire de 6 400$ excluant les taxes applicables pour le processus de recrutement via une approche directe pour accompagner la Ville dans le processus de dotation pour le poste de direction générale et trésorerie.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.4 Financement Réfection Thivierge – Autorisation de déposer une demande.

2023-09-272 **CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris conscience des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy, appuyé par Gaston Arsenault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Bonaventure autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale intérimaire est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

4.5 Regroupement d'assurance pour les organismes sans but lucratif de l'UMQ – Adhésion pour la période 2023-2027

2023-09-273 **CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à

leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon, appuyé par Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la ville de Bonaventure à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE le conseil municipal de Bonaventure reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public, l'OBNL suivant qui est ajouté à ceux adoptés par la résolution 2022-05-104 :

Numéro de police	**Nom**	**Adresse**
OSBL-1171177695	Association des propriétaires riverains	207, chemin Athanase Arsenault

4.6 Agente de bureau pour pallier aux besoins en gestion financière – Autorisation d'embauche.

2023-09-274

CONSIDÉRANT l'obligation légale qu'à la Ville de finaliser le budget 2023 et de planifier son budget 2024 afin qu'il soit adopté en décembre;

CONSIDÉRANT les besoins en accompagnement de l'agente en gestion financière en poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de madame Marjolaine Saint-Pierre à titre d'agente en gestion financière jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE madame Saint-Pierre soit embauché à titre de temporaire au 10e échelon du poste d'agente en gestion financière à raison de 35 heures par semaine.

QUE soit ajouté à son salaire une indemnité compensatrice de 8 % pour pallier à l'absence d'avantages sociaux et de 4 % en indemnité de congé annuel.

QUE l'employeur peut mettre terme à l'emploi de madame Saint-Pierre à tout moment.

5. Travaux publics :

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1 Demande de financement au PARIT pour des travaux au camping de la plage Beaubassin – Autorisation.

2023-09-275 **CONSIDÉRANT QUE** le projet d'amélioration des services et de l'aménagement du camping de la plage Beaubassin est en préparation depuis plus de deux ans;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage et le besoin criant de bonification des services et infrastructures pour répondre à cette demande croissante;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la relance l'industrie touristique (PARIT) nous donne la possibilité d'obtenir un financement couvrant 50 % des dépenses admissibles;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault, appuyé par Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à déposer une demande d'aide financière au programme d'aide à la relance l'industrie touristique (PARIT) dans le cadre du projet de mise à niveau du camping de la plage Beaubassin.

6.2 Achat et installation d'un 2e chauffe-eau au Centre récréatif Desjardins – Autorisation.

RETIRÉ

6.3 Défi Acquisition et entreposage de luges avec équipement de protection ainsi que la disponibilité d'heures de glace pour le développement du sport hockey luge – Autorisation.

2023-09-276 **CONSIDÉRANT** la demande citoyenne transmise à la Ville par l'URLS GÎM concernant le souhait de développer un club de hockey luge à Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE ce sport peut être pratiqué autant par des personnes ayant des limitations physiques que par les citoyens de toutes les tranches d'âge;

CONSIDÉRANT l'espace d'entreposage au Centre récréatif Desjardins dont dispose la Ville ainsi que la possibilité pour celle-ci d'offrir 3 heures de glace aux 2 semaines au taux de location de 119.65 $ avant les taxes applicables par heure pour la pratique de cette discipline;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'acquisition de 12 luges avec les équipements de protection offert par le partenariat de l'URLS-GÎM et l'APHAC et d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à offrir une tarification préférentielle pour l'usage de la glace à raison de 3 heures aux deux semaines.

6.4 Demande d'aide financière pour la conférence «L'aide médicale à mourir» organisée par le Club des 50 ans et plus – Autorisation.

2023-09-277 **CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Club des 50 ans et plus déposée à la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT la conférence organisée par le Club traitant de l'aide médicale à mourir prévue pour le 28 septembre 2023;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 300$ au Club des 50 ans et plus pour l'organisation d'une conférence en septembre 2023.

QUE cette somme soit financée à même l'activité des états financiers.

6.5 Lettre d'appui au Club des 50 ans et plus pour le programme Nouveau Horizon – Autorisation.

2023-09-278 **CONSIDÉRANT** la demande d'appui du Club des 50 ans et plus déposée à la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le maire a octroyé son appui en 2022 pour une demande similaire pour le programme Nouveau Horizon;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir son appui au Club des 50 ans et plus pour le programme Nouveau Horizon.

7. Urbanisme :

7.1 Rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis – Dépôt.

La directrice générale intérimaire dépose aux membres du conseil municipal le rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis.

7.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme – Dépôt.

La directrice générale intérimaire dépose aux membres du conseil municipal le rapport du comité consultatif en urbanisme.

7.3 Avis de motion du règlement R2023-777 modifiant le règlement 20226-542 «Plan d'urbanisme» de la ville de Bonaventure – Dépôt.

Richard Desbien conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Bonaventure, le Règlement numéro R2023-777 modifiant le Règlement numéro 2006-542 (Plan d'urbanisme) de la ville de Bonaventure sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.6 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la ville de Bonaventure » par le plan numéro AF-2023-06.6 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la ville de Bonaventure », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

7.4 Projet de règlement R2023-777 modifiant le règlement 20226-542 «Plan d'urbanisme» de la ville de Bonaventure – Adoption.

2023-09-279 Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon appuyé par Molly Bujold et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro R2023-777 modifiant le Règlement numéro 2006-542 (Plan d'urbanisme) de la ville de Bonaventure soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro R2023-777 sur le site web de la ville de Bonaventure à l'adresse suivante : villebonaventure.ca

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 octobre à compter de 19h30, dans la salle publique du conseil, située au 127 avenue Louisbourg.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Bonaventure pour fin de consultation.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2023-777 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-542 « PLAN D'URBANISME » DE LA VILLE DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure visant à modifier les limites des grandes affectations du territoire est

entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 27 mars 2023;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Bonaventure peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Gagnon
appuyé par Molly Bujold

et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le projet de Règlement numéro R2023-777 modifiant le Règlement numéro 2006-542 (Plan d'urbanisme) de la ville de Bonaventure soit adopté et décrète ce qui suit:

Article 1

Le plan numéro AF-2021-06.6 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la ville de Bonaventure », faisant partie du Règlement numéro 2006-542 (Plan d'urbanisme), est abrogé et remplacé par le plan numéro AF-2023-06.6 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la ville de Bonaventure » ce, tel que reproduit à l'Annexe A du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan «AF-2021.06.6 » mentionné à la fin du 2ème alinéa de la Deuxième partie « L'affectation des sols et densités d'occupation du territoire » du Règlement numéro 2006-542 (Plan d'urbanisme) de la ville de Bonaventure, est abrogé et remplacé par le numéro de plan «AF-2023-06.6 ».

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

8. Sécurité incendie

8.1 Signature du contrat pour trois ans avec la compagnie Garvex pour la maintenance des systèmes incendies – Autorisation.

2023-09-280 **CONSIDÉRANT** les soumissions obtenues par Garvex et les erreurs dans la compréhension des services et coûts mentionnés;

CONSIDÉRANT la non-conformité de la résolution en trait aux services et coûts offerts;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2022-05-262.

QUE cette résolution annule dans son entièreté la résolution précédente et tout engagement découlant de celle-ci.

9. Autres

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

2023-09-281 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit levée.

Roch Audet Maire	Amélie Nadeau Directrice générale greffière et trésorière intérimaire

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé Directrice générale greffière et trésorière intérimaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.